



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

**PREAVIS NO 04/2008 : concernant la demande
d'un crédit d'étude pour la rénovation de la
grange près de l'Auberge communale.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 3 mars 2008
présidée par Monsieur Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 04/2008, où le rapport de
la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 5 avis contraires et 2 abstentions l'amendement
proposé par la commission des finances, soit :**

- Octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 50'000.-, couvrant les frais et honoraires de l'avant-projet

**Les conclusions amendées du préavis municipal ont été acceptées à la majorité des voix
moins 1 abstention, à savoir :**

- d'octroyer à la Municipalité le crédit d'étude amendé de CHF 50'000.-
- de financer cette dépense de CHF 50'000.- par la trésorerie courante
- autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant par le compte no 352.3141.10, entretien du bâtiment (ex) « local de débit »

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 3 mars 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti



La secrétaire

Valérie Willemin

St-Légier-La Chiésaz, le 4 mars 2008
